Kahn
et
Feinfuch

274 L'an mil neuf cent cinq, le neuf mars, à dix heures
quarante du matin, acte de mariage de Edmond
Kahn, rentier, âgé de vingt-huit ans, né à Paris (9e),
y demeurant rue de Berry, 19, fils majeur de
Emmanuel Kahn, décédé, et de Louise Bloch,
sans profession, présents et consentants
d'une part. Et de Angèle Feinfuch, née à Var-
sovie, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à
Varsovie (Russie), sans profession, domiciliée à
Paris, rue Condorcet, 64, chez ses père et mère, fille
mineure de Sébastien Feinfuch, négociant, et de
Regina Wiener, sans profession, ici présents et
consentants, d'autre part. Dont acte. Fait et passé
en la mairie du 9e arrondissement, salle des
mariages, où étaient et comparurent les parties
contractantes, Edmond Kahn, rentier, et Angèle
Feinfuch, sans profession, lesquels nous ont
requis de procéder à leur mariage, dont la
publication a été faite en cette mairie le dimanche
vingt-cinq février dernier, heure midi, et le
dimanche quatre mars courant, heure midi, sans
opposition, ainsi qu'il résulte des certificats
délivrés par M. le Maire du 9e arrondissement
de Paris, le 1er mars courant, lesquels nous
sont remis à l'instant. Nous avons donné lecture
des pièces suivantes : 1° Acte de naissance de
Edmond Kahn, ci-dessus qualifié, dressé par
M. le Maire du 9e arrondissement de Paris, le
dix-neuf février mil huit cent soixante-quinze ;
2° Acte de naissance de Angèle Feinfuch, ci-
dessus qualifiée, dressé par M. le Maire de
Varsovie, le quatre janvier mil huit cent quatre-
vingt-cinq ; 3° Acte de décès de Emmanuel
Kahn, décédé à Paris, le 6 décembre mil neuf
cent deux ; 4° Acte de décès de Regina Wiener,
décédée à Paris, le 6 décembre mil neuf cent
deux ; 5° Acte de décès de Sébastien Feinfuch,
décédé à Paris, le 6 décembre mil neuf cent
deux ; 6° Acte de notoriété dressé par M. le
Juge de Paix du 9e arrondissement de Paris,
le 28 février dernier, contenant le consente-
ment à mariage de Edmond Kahn et de Angèle
Feinfuch, ci-dessus qualifiés, et constatant
qu'il n'existe pas d'autres ascendants que ceux
dénommés dans les actes de naissance et de
décès ci-dessus relatés ; 7° Acte de notoriété
dressé par M. le Juge de Paix du 9e arrondis-
sement de Paris, le 28 février dernier, contenant
le consentement à mariage de Edmond Kahn et
de Angèle Feinfuch, ci-dessus qualifiés, et
constatant qu'il n'existe pas d'autres ascendants
que ceux dénommés dans les actes de naissance
et de décès ci-dessus relatés. Lesdites pièces
ayant été paraphées par nous, Maire, et par
les époux, les futurs époux ont déclaré vouloir
se prendre pour mari et femme, et nous avons
prononcé au nom de la loi que Edmond Kahn
et Angèle Feinfuch sont unis en mariage.
En présence de Marc Kahn, industriel, huit-
deux ans, rue de Berry, 19, et Léon Kahn, soixante-huit
ans, sans profession, à Bruxelles, frère et oncle des époux ;
Jules Bloch, sans profession, veuf, demeurant
rue Boudreau, 62, et Ferdinand Feinfuch, négociant,
marié, cinquante-deux ans, rue de Châteaudun,
71, oncle des époux, qui ont signé avec les époux, leurs pères, le père
et l'époux, et nous, après lecture.

A. Feinfuch — L. Bloch — Edmond Kahn

R. Wiener — Léon Kahn

M. Kahn — J. Feinfuch — Ferd. Feinfuch

Tricoteaux
et
Dugrit

275 L'an mil neuf cent cinq, le neuf mars, à dix heures
quarante du matin, acte de mariage de Raoul-
Narcisse-Barbe Tricoteaux, né le vingt-huit no-
vembre mil huit cent soixante-dix-huit, à Paris (17e),
y demeurant rue de Batignolles, 37, avocat stagiaire, fils
mineur d'ici, fils majeur de Clément-Emile-Alexandre
Tricoteaux, naturaliste-fourreur, et de Mathilde-
Henriette Degrolle, sans profession, époux
présents et consentants. D'une part. Et de Suzanne-
Joséphine Dugrit, née le dix-huit août mil
huit cent quatre-vingt-cinq, à Paris (9e), y demeurant
cité Trévise, 11, chez ses père et mère, sans profession,
fille mineure de Adrien-Gaston Dugrit, choco-
latier, et de Marie-Angeline-Pascaline Bonnet,
sans profession, ici présents et consentants, d'autre
part. Dont acte. Dressé par nous, Charles-Paul-Auguste Besnard, che-
valier de la Légion d'honneur, officier de l'état civil
du neuvième arrondissement de Paris, officier de l'état civil
de mairie, le mariage a été célébré publiquement en la mairie le mariage dans la présente
quinzaine, après avoir lu aux parties les actes de
naissance, les publications faites en cette mairie
et en celle du dix-septième, les dimanche, dix, neuf et
vingt-trois février dernier, sans opposition, pièces para-
phées, et lecture faite par nous aux futurs époux
et devoirs respectifs des époux. Les futurs, leurs père
et mère interpellés, nous ayant déclaré qu'il a été
fait un contrat de mariage devant Me Labat, notaire à Paris,
le huit courant, dont expédition et les futurs nous ayant
affirmé sincèrement être bien connus de nous
demandé qu'il soit procédé pour mari et femme, nous
avons prononcé au nom de la loi que Raoul Narcisse
Barbe Tricoteaux et Suzanne-Joséphine
Dugrit sont unis en mariage. En présence de
Albert Lebouvier, négociant, quarante-cinq ans, rue de Clichy, 141 ;
Alphonse Letessier, notaire, quarante-neuf ans, à Asnières (Seine-et-Oise) ;
Joseph Jeulin, employé, soixante-deux ans, à Asnières, et Eugène
Dugrit, comptable, quarante-six ans, rue de Lisbonne, 8 ;
oncle des époux, qui ont signé avec les époux, leurs pères et mères
et nous, après lecture.

A. Tricoteaux père — A. Bonnet — M. Degrolle

E. Dugrit — E. Dugrit — E. Tricoteaux

A. Lebouvier — E. Dugrit